

**Programme Exploration  
Formulaire de demande****Objectif du concours**

Permettre aux professeures et professeurs de mener des projets qui auront un effet levier sur leur carrière.

**Critères de validation: adéquation au programme**

- Qualité, originalité et réalisme de la mise en œuvre du projet:
  - Précision de la description du projet;
  - Faisabilité du calendrier de réalisation;
  - Justification des coûts dans le budget.
- Effet de levier pour la chercheuse, le chercheur:
  - Livrables et retombées (publications, demandes de subvention, etc.)
  - Pour le volet Projets-pilote: démonstration de l'effet d'amorce du projet-pilote –suites envisagées au projet

Titre du projet

Responsable: nom et département

Cochercheuses, cochercheurs : noms et départements

Demande faite dans le cadre du volet

- a) Projets-pilotes
- b) Données secondaires
- c) Assistanat à la rédaction de demande de subvention

Montant demandé (jusqu'à 5000 \$)

Contexte ou problématique (max. 2000 caractères)

Objectifs (max. 1000 caractères)

Démonstration de l'effet de levier (max. 1500 caractères)

Contribution à l'avancement des connaissances et/ou retombées anticipées (max. 1500 caractères)

En annexe

Calendrier de réalisation\* et ventilation du budget (1 page maximum, format au choix)

\* Le calendrier devrait donner des informations sur la méthodologie utilisée et sur les étapes de la recherche.

Les demandes répondant aux critères de validation et à l'esprit du programme seront financées. Dans l'éventualité où les demandes répondant aux critères de validation surpasseraient les fonds disponibles, un ordonnancement sera établi selon les critères ci-bas:

1. Nombre d'octrois dans le cadre du même Programme d'aide à la recherche (PAR) de la FSÉ pour l'année académique en cours;
2. Nombre d'octrois dans le cadre d'autres PAR de la FSÉ pour l'année académique en cours;
3. Nombre de subventions actives comme chercheuse principale, chercheur principal pour l'année académique en cours.

Ainsi, pour une année académique donnée, une personne n'ayant pas reçu de financement dans le cadre des PAR et n'ayant peu ou pas de subventions actives verra son projet favorisé, dans la mesure où ce dernier répond aux critères de validation du programme.